



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Informations pratiques 2025 – 2026



Renseignements et inscriptions

Coordination pour les structures d'accueil
Case postale 1
1934 Le Châble VS
027 564 66 88
(du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30)
enfance@valdebagnes.ch
Sur rendez-vous

*Conseillère communale
Directeur Opérationnel
Coordinatrice structures d'accueil
Responsable de structure
Adjointe (secteur crèche)*

*Anne-Michèle Lack
Matthieu Moulin
Sabrina Pralong
Anaïs Joris
Morgane Solleder*

Les Mainoz

Crèche & UAPE
Route de Bagnes 28
1941 Vollèges
027/785 25 31
(du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30)
lesmainoz@valdebagnes.ch

A qui s'adresser ?

Informations et règlement	> www.valdebagnes.ch/enfanceformation
Attestation d'activité lucrative et règlement	> MonPortail, sous « Téléchargements »
Modifications de contrat	> Coordination : enfance@valdebagnes.ch
Inscription, vacances/absences, résiliation	> MonPortail (conformément au règlement en vigueur)
Dépannages	> Structure d'accueil : lesmainoz@valdebagnes.ch

INFORMATIONS GENERALES

Fermetures annuelles

Hiver 2025/2026 : 22.12.2025 au 26.12.2025 (1 semaine)

Eté 2026 : 13.07.2026 au 24.07.2026 (2 semaines)

Jours fériés 2025/2026 (structures fermées) :

1 ^{er} août 2025.....	Fête Nationale	19 mars 2026.....	St Joseph
15 août 2025.....	Assomption	3 au 6 avril 2026.....	Pâques
1 ^{er} novembre 2025.....	Toussaint	14-15 mai 2026.....	Ascension
8 décembre 2025.....	Imm. Conception	25 mai 2026.....	Lundi de Pentecôte
24-25-26 décembre 2025.....	Noël	4 juin 2026.....	Fête Dieu
31 déc. – 1-2 janvier 2026.....	St Sylvestre		

Lors des fermetures annuelles, il est possible d'inscrire son enfant dans une autre structure d'accueil communale ouverte, **selon contrat de base** et pour autant qu'il reste des disponibilités. Cette demande doit être faite **un mois avant la fermeture**, par e-mail à la responsable de votre structure

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Les parents doivent indiquer les coordonnées des personnes autorisées à venir chercher leur enfant directement via MonPortail. Si une des personnes est inconnue de l'équipe éducative, une pièce d'identité sera demandée.

L'enfant ne sera en aucun cas confié à d'autres personnes que celles mentionnées sur MonPortail.

Maladie

L'enfant malade n'est pas accepté en crèche ou en UAPE pour son bien-être, mais également pour limiter les risques de contagion.

Le retour de l'enfant après une maladie nécessite qu'il soit apte à suivre le rythme de la collectivité.

Médicaments

Dans la mesure du possible, les traitements médicaux sont administrés par les parents.

L'équipe éducative peut administrer un médicament **uniquement** si les parents ont rempli et signé le formulaire « Décharge de responsabilité pour la prise de médicament ponctuel »

Seuls les médicaments dûment datés et étiquetés par la pharmacie au nom de l'enfant et avec la posologie exacte seront acceptés.

SOLUTION DE GARDE EN CAS DE MALADIE :

Garde d'enfants malades de la Croix Rouge

Solution temporaire pour les parents qui doivent aller travailler et ne savent pas à qui confier leur enfant en cas de maladie ou d'accident.

La garde se rend au domicile au plus tard dans les 4 heures suivant l'appel.

Prix : CHF 12.-/h.

Contact : 027 324 47 88 www.croix-rouge-valais.ch

HORAIRES/INFOS PRATIQUES CRECHE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	12h30-13h00	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture, soit **18h20**. En cas de dépassement, chaque quart d'heure est facturé 6.-

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail **avant 9h** (hors délais, repas et collations facturés).

Vacances

En nurserie et crèche, 6 semaines de vacances non facturées par enfant et par année, au prorata temporis, sont à disposition, en plus des semaines de fermeture de la structure. Pour les utiliser les parents doivent les inscrire via MonPortail, au plus tard 10 jours ouvrables avant la date désirée.

CRECHE : Liste de matériel (à étiqueter au nom de l'enfant)

- ☐ Pantoufles
- ☐ Paquet de couches, crème personnelle pour le change (si besoin)
- ☐ Doudou et lolette selon les habitudes
- ☐ Habits de rechange
- ☐ Habits pour l'extérieur selon la saison et la météo (casquette, habits de ski, ...)
- ☐ Photo : une photo de votre enfant qui vous plaise et où votre enfant se reconnaîtra (envoyer par mail lesmainoz@valdebagnes.ch)

Objets personnels

Afin d'éviter qu'ils soient perdus ou abîmés, merci de garder les objets/jouets personnels à la maison. Seuls les doudous et lolettes sont acceptés.

Habillement

Nous nous rendons régulièrement à l'extérieur. Il est donc indispensable que votre enfant soit habillé de manière adéquate selon les températures, le temps et la saison.

Merci de noter le nom et prénom sur les affaires de votre enfant.

Tiques

Afin d'éviter les piqûres de tiques, nous vous recommandons les mesures préventives suivantes :

- habillez vos enfants avec des vêtements longs de couleurs claires et des chaussures fermées
- examinez le corps de votre enfant régulièrement.

HORAIRES/INFOS PRATIQUES UAPE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	13h00-13h30	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture, soit **18h20**. En cas de dépassement, chaque quart d'heure est facturé 6.-

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail **avant 9h** (hors délais, repas et collations facturés).

Vacances scolaires

En UAPE, pour inscrire leur enfant durant les vacances scolaires, les parents au bénéfice d'un contrat annuel doivent les inscrire via MonPortail au plus tard 24 jours ouvrables avant le début de la période désirée. Toute fréquentation vacances réservée sera débitée, même en cas d'absence annoncée.

UAPE : Liste de matériel (à étiqueter au nom de l'enfant)

- ☐ Pantoufles : pas obligatoires mais conseillées pour les 1H-2H présents la demi-journée
- ☐ Habits pour l'extérieur selon la saison et la météo (casquette, habits de ski...)
- ☐ Triangle de sécurité (trajets école-UAPE 1H-2H)

Objets personnels/Affaires scolaires

Afin d'éviter qu'ils soient perdus ou abîmés, merci de garder les objets/jouets personnels à la maison.

Votre enfant ramène de l'école toute sorte de matériel (bricolages, livres, communications, ...). Pensez à vérifier que rien ne soit laissé au vestiaire UAPE.

Sécurité

Pour le trajet entre l'UAPE et l'école :

- Les enfants de 1H et 2H sont accompagnés par le personnel éducatif (pédibus). Les trajets de pédibus se font uniquement à pied.
- Les écoliers de 3H à 8H font le trajet seuls, sous la responsabilité de leurs parents. Il incombe aux parents de leur rappeler les règles de bonnes conduites au regard de la circulation routière.
- Des chemins sont définis pour le trajet à emprunter entre l'école et l'UAPE. Pour la bonne sécurité des enfants, ils doivent impérativement être respectés.
- Rappel : les enfants utilisant une trottinette ou un vélo sont encouragés à porter un casque.

Pour le trajet entre l'UAPE et le domicile :

- Les parents peuvent autoriser leur(s) enfant(s) à rentrer seul(s) sur MonPortail (pour modifier l'autorisation, faire la demande à la coordination). Dans ce cas, les parents sont seuls responsables de leur(s) enfant(s) durant le trajet UAPE-domicile.